

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'importation de métaux " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bil en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été lus la seconde fois par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 16, retranchez "d'importation."

Page 1, ligne 17, retranchez "importation."

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "quelconques" jusqu'à "le" dans la ligne 28 et insérez la clause A.

*Clause A.*

2. La compagnie pourra ouvrir et établir des maisons dans quelque partie que ce soit du *Canada*, pour l'importation l'exportation et la vente de métaux et minerais et de tous autres articles se rattachant généralement au commerce des métaux.

Page 2, ligne 26, retranchez " tout magasin ou " et insérez " toute. "

Page 2, ligne 27 et 28, retranchez " faire les premières commandes de marchandises " et ligne 28, après " généralement " insérez " accomplir. "

Page 3, ligne 23, après " trente-deuxième " insérez " et. "

Page 3, ligne 24, retranchez " et quarantième. "

Page 3, ligne 33 et 34, retranchez " en désignant chaque action par un numéro, " et page 34 et 35, retranchez " ou convenu d'être considéré comme payé. "

Page 3, ligne dernière, après " raisonnable " insérez la clause B.

" La dite compagnie aura la faculté de s'unir et de se fusionner avec la compagnie d'acier du *Canada*, incorporée par lettres patentes dans la province de *Québec* pour la fabrication de l'acier en vertu d'un brevet spécial accordé pour la Puissance du *Canada*, ou avec toute autre compagnie établie pour la fabrication et l'exploitation des métaux et minéraux en général; mais une telle fusion ne s'effectuera que si elle est approuvée par le vote d'actionnaires de la compagnie représentant les deux tiers du capital à une assemblée spécialement convoquée à cette fin.

*Dans le préambule du bill.*

Ligne 8, retranchez "d'importation".

Ligne 9, retranchez "importation."

*Dans le titre du bill.*

Retranchez "d'importation".

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été,

*Ordonné*, que le dit bill et ses amendements soient pris en considération demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* aux *Antilles* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :